

décrets et arrêtés

PREMIER MINISTERE

NOMINATION

Par décret n° 2005-1656 du 31 mai 2005,

Monsieur Hédi Debbiche, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières au centre africain de perfectionnement des journalistes et communicateurs.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 2005-1641 du 30 mai 2005, portant ratification d'un échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats Unis d'Amérique relatif à l'octroi et la garantie de deux prêts pour le financement d'importation de produits agricoles américains.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2005-29 du 4 avril 2005, portant approbation de l'échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats Unis d'Amérique en date des 10 septembre 2004 et 21 octobre 2004 relatif à l'octroi et la garantie d'un prêt GSM 102, d'un montant de 30.000.000 de dollars américains, et d'un prêt GSM 103, d'un montant de 10.000.000 de dollars américains, pour le financement d'importation de produits agricoles américains,

Vu l'échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats Unis d'Amérique en date des 10 septembre 2004 et 21 octobre 2004 relatif à l'octroi et la garantie d'un prêt GSM 102, d'un montant de 30.000.000 de dollars américains, et d'un prêt GSM 103, d'un montant de 10.000.000 de dollars américains, pour le financement d'importation de produits agricoles américains.

Décète :

Article premier. - Est ratifié, l'échange de notes entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats Unis d'Amérique en date des 10 septembre 2004 et 21 octobre 2004 relatif à l'octroi et la garantie d'un prêt GSM 102, d'un montant de 30.000.000 de dollars américains, et d'un prêt GSM 103, d'un montant de 10.000.000 de dollars américains, pour le financement d'importation de produits agricoles américains.

Art. 2. - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 30 mai 2005.

Zine El Abidine Ben Ali

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 2005-1642 du 24 mai 2005.

Monsieur Mabrouk El Bahri, ingénieur des travaux enseignant, est maintenu en activité du 18 décembre 2004 au 31 mai 2005.

Les dispositions du décret n° 2005-210 du 31 janvier 2005 sont abrogées.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 24 mai 2005, portant augmentation des prévisions des crédits d'engagement et de paiement couverts par des emprunts extérieurs affectés aux projets de développement de l'Etat pour l'année 2004.

Le ministre des finances,

Vu la loi n° 67-53 du 8 décembre 1967, portant loi organique du budget, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi organique n° 89-112 du 26 décembre 1989,

Vu la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 2004-87 du 21 décembre 2004 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2004 et notamment ses articles 1^{er}, 2 et 4 et les tableaux A, B et D annexés à ladite loi.

Arrête :

Article premier. - Sont augmentés, les montant des crédits d'engagement et de paiement couverts par les emprunts extérieurs affectés aux projets de développement de l'Etat pour l'année 2004, comme suit :

- crédits d'engagement de 936.317.000 dinars à 1.022.478.054 dinars, soit une augmentation de 86.161.054 dinars.

- crédits de paiement de 500.000.000 dinars à 574.472.304 dinars, soit une augmentation de 74.472.304 dinars.

Ces augmentations sont réparties au niveau des chapitres de la manière suivante :